

■ **GFX Group SA**, à Meyrin, CH-660-1425005-9, opérations sur les marchés des changes pour la clientèle privée et institutionnelle par le biais d'Internet ainsi que prise de participations dans ce domaine (FOSC du 06.08.2007, p. 6). Radiation de la mention selon laquelle 'la Commission fédérale des banques a par décision superprovisoire du 27 avril 2007 nommé Xavier Mo Costabella et Peter PirkI, à Genève, chargés d'enquête de GFX Group SA. Xavier Mo Costabella et Peter PirkI sont autorisés à engager la société GFX Group SA par signature individuelle. Il est interdit aux organes de GFX Group SA de procéder à tout acte juridique sans l'accord des chargés d'enquête'. Les pouvoirs des chargés d'enquête Mo Costabella Xavier et PirkI Peter sont radiés. L'administrateur-président Furrer Peter signe désormais individuellement, sans autre restriction. L'administrateur Schiliuk Alejandro signe désormais collectivement à deux, sans autre restriction. Procuration collective à deux, sans autre restriction, a été conférée à Essig Agnes; leurs pouvoirs sont modifiés en ce sens.

Journal no 13568 du 22.10.2007
(04171868 / CH-660.1.425.005-9)